Government of Canada | Gouvernement du Canada
Canadian General Standards Board | Office des normes générales du Canada

Series 2
Série des 2

WITHDRAWAL

February 2012

Selected standards in the series Soaps and detergents

These National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of

RETRAIT

Février 2012

Sélection de normes de la série Savons et détergents

Ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques

the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.1-96

Skin Cleaning Lotion (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.5-93

Toilet Soap (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.9-97

Scouring Powder (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.11-94

Methods of Sampling and Testing Soaps and Detergents (ICS 71.040.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Waterless Hand Cleaner (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.19-96

Hand Dishwashing Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.20-94

Machine Dishwashing Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.22-97

Concentrated Dishwashing Rinse Additive (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.34-95

Guide to the Selection and Use of Soaps and Detergents (ICS 71.100.40)

seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.1-96

Lotion nettoyante pour la peau (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.5-93

Savon de toilette (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.9-97

Poudre à récurer (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.11-94

Méthodes d'échantillonnage et d'essai des savons et détergents (ICS 71.040.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Nettoie-mains employé sans eau (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.19-96

Détergent pour lavage de la vaisselle à la main (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.20-94

Détergent pour lave-vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.22-97

Agent de rinçage concentré pour lave-vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.34-95

Guide pour le choix et l'utilisation des savons et détergents (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.42-97

Stain Remover for Tableware (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.43-93

Scale-Removing Compound for Lime Deposits (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.46-95

Toilet Bowl and Urinal Cleaning Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.47-94

Toilet Bowl Cleaning Compound (Granular or Crystalline) (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.49-94

Alkali Drain Cleaner (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.112-92

Remover for Water-Emulsion Floor Polish (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.141-92

General-Purpose Powder Cleaning Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.175-93

Concentrated Nonionic, Unbuilt Liquid Detergent (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.180-94

Carpet and Upholstery Shampoo (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.42-97

Détachant pour vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.43-93

Décapants pour dépôts calcaires (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.46-95

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette et urinoir (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.47-94

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette (Granules ou cristaux) (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.49-94

Produit de nettoyage alcalin pour tuyaux d'écoulement (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.112-92

Décapant pour planchers revêtus de cire de type émulsion aqueuse (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.141-92

Poudre de nettoyage, d'usage général (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.175-93

Détergent liquide concentré non ionique, sans additifs (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.180-94

Shampooing pour tapis et tissus d'ameublement (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Remplace CAN/CGSB-2.16-M90

Office
des normes
générales
du Canada

Nettoie-mains employé sans eau

Withdrawn/Retirée

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme fédéral relevant du ministère des Approvisionnements et Services. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants. Le Conseil consultatif du Ministre pour l'ONGC passe en revue les décisions prises par consensus.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme rédacteur de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales établies par cet organisme sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Plusieurs des tests requis aux termes des normes de l'ONGC sont dangereux. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

L'ONGC ne se prononce pas quant à la validité de la propriété industrielle de chaque article assujetti à la présente norme. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité de la propriété industrielle.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Services de vente et de marketing
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme rédacteur de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examens périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor
Bureau 1200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

par téléphone — (613) 941-8703 *ou*
— 1-800-665-CGSB
(Canada seulement)

par télécopieur — (613) 941-8705

par la poste — Centre des ventes de l'ONGC
Ottawa, Canada
K1A 1G6

en personne — Bureau 1402
222, rue Queen
Ottawa, Ontario

Withdrawn/Retired

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-2.16-94

Remplace CAN/CGSB-2.16-M90

NOTTOIE-MAINS EMPLOYÉ SANS EAU

Withdrawn/Retirée

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada

Approuvée par le

Conseil canadien des normes

Publiée, septembre 1994, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada — 1994

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES SAVONS ET DÉTERGENTS

(Composition à la date d'approbation)

Pecman, S.	*Président*	Ministère de la Défense nationale
Beshai, J.		Ministère de la Défense nationale
Capill, W.		Diversey Inc.
Carter, C.		Albright & Wilson Americas Inc.
Chambers, S.		Dell Tech Laboratories Ltd.
Coffey, B.		Lever Brothers Ltd.
Compton, D.		Proctor and Gamble Inc.
Dadd, G.		Ministère de la Santé, Ontario
Dunlop, D.		Dustbane Products Ltd.
Enriquez, M.		Les laboratoires canadiens pour la recherche du commerce de détail
Geddes, C.		Reckitt & Coleman Canada Inc.
Gosling, D.		Association canadienne des fournisseurs de produits sanitaires
Grant, C.S.		Ministère des Services gouvernementaux, Manitoba
Greer, J.		W.E. Greer Ltd.
Hart, P.		Ministère de Travaux publics
Huculak, W.		Colgate-Palmolive Canada Ltd.
Mommersteeg, M.		S.C. Johnson and Son Ltd.
Philipp, H.		Ministère des Approvisionnements et Services
Pound, N.J.		Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Poutney, R.		Ministère des Services gouvernementaux, Colombie-Britannique
Rashid, M.A.		Ministère des Travaux publics, Approvisionnements et Services, Alberta
Sharpe, P.E.		Ecolab Ltd.
Simon, T.		Greenwich Canadian Testing
Tryl, V.		Ville de Toronto
Walden, A.		Deb Swarfega Inc.
Poirier, R.R.	*Secrétaire*	Office des normes générales du Canada

Withdrawn/Retirée

Nous remercions le Bureau de la traduction du Secrétariat d'État de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

NETTOIE-MAINS EMPLOYÉ SANS EAU

1. OBJET

1.1 La présente norme prescrit les caractéristiques physiques et chimiques d'un nettoie-mains pouvant être employé avec ou sans eau.

1.2 Le nettoie-mains conforme à la présente norme est destiné à débarrasser la peau des saletés telles que l'huile, la graisse, la crasse, la peinture fraîche etc. Avant d'utiliser le produit, l'usager devrait s'essuyer les mains pour enlever l'excès de saletés. On recommande également à l'usager de bien se laver les mains aussitôt que possible après avoir essuyé les saletés et le produit à l'aide d'essuie-tout ou d'essuie-mains. Les résidus de saletés, de savon, de solvants, de détergents, etc., qui demeurent sur la peau trop longtemps, peuvent l'irriter. L'utilisation du nettoie-mains de la catégorie B qui renferme un abrasif doit être restreinte dans les endroits où la contamination par des particules abrasives peut causer des problèmes.

1.3 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS APPLICABLES

2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente norme:

2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

2-GP-11 — Méthodes d'essai et d'analyse des savons et détergents

2.1.2 American Society for Testing and Materials (ASTM)

D 93 — Test Method for Flash and Fire Points by Pensky-Martens Closed Cup

D 217 — Test Method for Cone Penetration of Lubricating Grease.

2.2 Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, les publications susmentionnées s'entendent de l'édition la plus récente. Les sources de diffusion sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

3. CLASSIFICATION

3.1 Le nettoie-mains doit être fourni dans les types et catégories suivants, selon les prescriptions (par. 8.1):

3.1.1 ***Types***

Type 1 — Contient des solvants de distillat pétrolier

Type 2 — Exempt de solvants de distillat pétrolier

3.1.2 ***Catégories***

Catégorie A — Non abrasif

Catégorie B — Légèrement abrasif.

Withdrawn/Retired

4. EXIGENCES GÉNÉRALES

4.1 Le nettoie-mains doit satisfaire aux exigences des parties pertinentes des lois et règlements gouvernementaux applicables (p. ex. la Loi des aliments et drogues, la Loi sur les produits dangereux, le Règlement sur les cosmétiques).

4.2 **Composition**

4.2.1 Le nettoie-mains de type 1 doit contenir des solvants (hydrocarbures aliphatiques) de distillat pétrolier, de l'eau, des émulsifiants et un humectant approprié.

4.2.2 Le nettoie-mains de type 2 ne doit pas contenir de solvants de distillat pétrolier, mais il peut renfermer de l'eau, des émulsifiants et un humectant approprié.

4.2.3 L'abrasif employé dans le nettoie-mains de la catégorie B doit être l'un des matériaux abrasifs suivants:

a. Ponce

b. Composés de silice

c. Granules de plastique (y compris le polyéthylène, le polypropylène et le polychlorure de vinyle).

4.3 Le nettoie-mains peut être légèrement aromatisé d'un parfum satisfaisant aux lois et règlements gouvernementaux applicables. Le parfum ne doit pas servir à masquer les odeurs désagréables des solvants ni des huiles minérales.

4.4 Le nettoie-mains ne doit pas laisser d'odeur forte ni désagréable sur les mains après usage.

4.5 Le nettoie-mains ne doit pas contenir de substances alcalines ni d'autres substances pouvant irriter la peau lorsque le mode d'emploi est suivi. Après usage, le nettoie-mains ne doit pas rendre la peau ni trop sèche ni trop grasse.

4.6 Lorsqu'il est entreposé dans le contenant d'origine, non ouvert, à une température comprise entre 4 et 40°C, le nettoie-mains doit satisfaire aux exigences de la présente norme pendant au moins un an après la date de fabrication.

4.7 Le nettoie-mains doit présenter la forme d'une crème ou d'une gelée homogène et épaisse, non mobile, ou celle d'une lotion épaisse mobile, comme prescrit (par. 8.1).

5. EXIGENCES PARTICULIÈRES

Le nettoie-mains doit satisfaire aux exigences particulières suivantes:

		TYPE 1		TYPE 2		
		Min.	Max.	Min.	Max.	Méthode d'essai
5.1	Eau et humectant, % en masse		75		85	Al. 7.2.5
5.2	Solvants de distillat autres que de l'eau					
5.2.1	Solvants de distillat pétrolier, % en masse	25	50	—	S/O	Al. 7.2.5
5.2.2	Solvants de distillat non pétrolier, % en masse		S/O		1.0	Al. 7.2.5
5.3	Abrasif, catégorie B seulement, % en masse	2.0	12	2.0	12	Al. 7.2.5
5.3.1	Granulométrie de l'abrasif, µm					
	Ponce	50	400	50	400	
	Composés de silice	50	400	50	400	
	Granules de plastique	50	600	50	600	
5.4	Point d'éclair, °C	40	—	—	S/O	ASTM D 93
5.5	pH (en l'état de réception)	7.0	10.0	5.0	10.0	Al. 7.2.6

Withdrawn/Retirée

5.6 **Consistance**

5.6.1 Lorsqu'il est éprouvé selon D 217 de l'ASTM et mis au repos ou non malaxé, le nettoie-mains, de la consistance d'une crème ou d'une gelée épaisse non mobile, doit présenter une pénétration de 23 à 35 mm, lorsque celle-ci est mesurée à 25°C, sous une charge totale de 150 ± 0.05 g pendant 5 s, au moyen d'un pénétromètre «Precision Junior» (remarque 1) ou l'équivalent. (Il faut indiquer si un échantillon au repos ou non malaxé a été utilisé pour l'essai de détermination de la consistance.)

5.6.2 Un nettoie-mains ayant la consistance d'une lotion épaisse mobile doit présenter une viscosité d'au moins 4500 mPa·s, lorsqu'elle est mesurée à 25°C à l'aide d'un viscosimètre Brookfield (remarque 2) dont l'arbre de rotation n° 4 ou 5 tourne à 20 r/min.

5.7 **Stabilité à la chaleur** — À l'essai de l'al. 7.2.1, le nettoie-mains ne doit présenter aucune séparation de ses constituants.

5.8 **Stabilité au gel-dégel** — Après avoir été soumis aux cycles de gel-dégel conformément à l'al. 7.2.2, le nettoie-mains ne doit présenter aucune séparation de ses constituants dans les 48 h qui suivent le retour du produit à la température ambiante.

5.9 **Stabilité à l'eau chaude** — À l'essai de l'al. 7.2.3, le nettoie-mains ne doit présenter aucune séparation visible des huiles libres.

5.10 **Propriétés dermiques** — Le nettoie-mains doit rendre les mains propres sans laisser d'odeurs fortes ni désagréables et sans irriter ni sécher la peau comme indiqué aux par. 4.3, 4.4 et 4.5.

5.11 **Abrasifs** (facultatif, par. 8.1) — À l'esssai de l'al. 7.2.4, le nettoie-mains de la catégorie A doit être exempt d'abrasifs. Les abrasifs que renferme le nettoie-mains de la catégorie B doivent satisfaire aux exigences de l'al. 5.3.1.

6. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

6.1 **Conditionnement** — Le nettoie-mains doit être conditionné dans des contenants incassables doublés ou convenablement traités, inaltérables au contenu, de la capacité prescrite (par. 8.1). Les contenants en métal et en fibres de capacité jusqu'à 1 kg inclusivement doivent être munis d'un couvercle emboîtant avec ruban adhésif ou d'un couvercle vissant à un quart de tour, ou les contenants doivent être des cannettes composites à dessus amovible avec couvercles en plastique. Les contenants de plus de 1 kg doivent être munis d'un couvercle emboîtant avec ruban adhésif ou d'un couvercle de type à friction. Les contenants en plastique doivent être munis de couvercles ou de bouchons vissants et étanches.

6.2 **Étiquetage, emballage et marquage** — Sauf indication contraire (par. 8.1), l'étiquetage, l'emballage et le marquage commerciaux courants sont admis.

7. INSPECTION

7.1 **Échantillonnage** — L'échantillonnage doit être effectué conformément à la méthode 1.4 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC.

7.2 **Méthodes d'essai**

7.2.1 ***Stabilité à la chaleur*** — Remplir les trois quarts d'un pot en verre de 100-125 mL avec un échantillon du nettoie-mains. Fermer le pot et le maintenir à une température de 40 ± 1°C pendant 72 h.

7.2.2 ***Stabilité au gel-dégel*** — Remplir les trois quarts d'un pot en verre de 100-125 mL avec un échantillon du nettoie-mains. Fermer le pot et le placer dans une armoire à basse température maintenue entre –8 et –12°C pendant 24 h. Retirer l'échantillon de l'armoire et le laisser dégeler pendant 24 h à une température comprise entre 21 et 24°C. Répéter l'exposition au froid deux fois, puis vérifier s'il y a séparation.

Remarque 1: *On peut se le procurer chez VWR Scientific Canada Ltd., 77 Enterprise Drive N., London, Ontario N6N 1A5.*
Remarque 2: *On peut se le procurer chez Can Am Instruments, 1938 Matawa Avenue, Mississauga, Ontario.*

Withdrawn/Retiree

7.2.3 ***Stabilité à l'eau chaude*** — Placer 25 g de nettoie-mains dans un contenant de verre approprié. Ajouter au produit 75 g d'eau chaude du robinet à une température de 50 ± 1°C, mélanger avec un agitateur en verre de 3 mm de diamètre pendant 1 min. Laisser reposer 5 min. Vérifier si le mélange présente des signes de séparation des huiles libres.

7.2.4 ***Abrasif*** — La granulométrie de l'abrasif doit être déterminée à l'aide d'un tamis d'analyse standard (remarque 3) avant d'incorporer l'abrasif au nettoie-mains en cours de production.

7.2.5 ***Certification*** — Aux fins d'inspection, le fabricant doit fournir au service d'inspection une déclaration certifiée attestant que les ingrédients obligatoires prescrits aux par. 5.1, 5.2 et 5.3 sont présents dans le nettoie-mains et qu'ils sont conformes aux exigences minimales de la présente norme.

7.2.6 ***pH*** — Un échantillon dans son état de réception doit être utilisé pour la mesure du pH à l'aide d'un papier indicateur à plage de mesure étroite.

8. REMARQUES

8.1 **Options** — Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme:

a. Type et catégorie de nettoie-mains (par. 3.1)

b. Forme du nettoie-mains (par. 4.7)

c. Si l'analyse granulométrique doit être effectuée (par. 5.11)

d. Capacité du contenant (par. 6.1)

e. Modalités d'étiquetage, d'emballage et de marquage, si les usages commerciaux courants ne conviennent pas (par. 6.2)

f. Couleur du nettoie-mains.

8.2 **Sources de diffusion des publications de référence**

8.2.1 La publication mentionnée à l'al. 2.1.1 est diffusée par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (613) 941-8703 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement). Télécopieur (613) 941-8705.

8.2.2 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.2 sont diffusées par l'American Society for Testing and Materials, 1916 Race Street, Philadelphia, PA 19103, U.S.A., ou des photocopies sont disponibles auprès du Centre des ventes de l'ONGC (al. 8.2.1).

Remarque 3: *CAN/CGSB-8.2.*

Withdrawn/Retirée